



# FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

## Rapport d'orientation – Exercices 2017/2019

La FACEL Yvelines pour les trois années 2017-2018-2019 s'est fixé 5 objectifs prioritaires.

*Objectifs éducatifs :*

1. Rejoindre d'avantage les milieux populaires
2. Former les animateurs au projet éducatif de la FACEL

*Objectifs opérationnels :*

3. Consolider la structure opérationnelle des associations
4. Mettre en place la mobilité des salariés
5. Mutualiser les ressources





# FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

## 1. **Orientation 1** **Rejoindre d'avantage les milieux populaires**

*« Nous reconnaissons l'enfant comme une personne unique. Même le plus faible est reconnu dans sa dignité. L'estime mutuelle permet de vivre ensemble en famille, en fraternité.<sup>1</sup> »*

### **« Vivre ensemble**

*Partenaires des parents, premiers éducateurs des enfants, nous renforçons le lien éducatif avec eux. Les associations membres de la FACEL proposent des activités aux enfants et aux jeunes quelles que soient leurs appartenances ethnique, religieuse, culturelle et sociale.*

*Notre projet éducatif respecte l'identité de chacun et favorise l'estime mutuelle afin de vivre ensemble<sup>2</sup>. »*

Nous cherchons à d'avantage toucher et investir les jeunes et familles de quartiers populaires dans nos associations. Cela passe aujourd'hui par une meilleure connaissance des enjeux liés à l'interculturalité et par une réflexion sur l'accueil de publics variés.

### **1. Former à l'interculturalité**

Les différents intervenants (bénévoles, salariés, prêtres référents...) peuvent vivre des situations d'interculturalité. Pour permettre aux rencontres de porter du fruit, la compréhension des enjeux liés à l'interculturalité et l'identification du regard dont nous sommes porteurs sont indispensables.

### **2. Accueillir chacun**

-S'adapter aux spécificités de chaque public, notamment en menant une réflexion sur les points suivants :

- a. Les différences de tarifs et de modalités de paiement (réfléchir notamment aux prix affichés et à la façon de gérer l'individualisation des prix : quotient familial, « contrat » individualisé avec la famille...)
- b. Les modalités d'inscriptions (dates butoir d'inscriptions, formalisme...)

---

<sup>1</sup> Projet éducatif de la FACEL Yvelines, p.1

<sup>2</sup> Projet éducatif de la FACEL Yvelines, p.2



## FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

- c. Le projet pédagogique retravaillé chaque année (ou/et à chaque séjour) tenant compte de l'évolution du public
- d. L'investissement des parents : accueil des parents, soutien et accompagnement...

-Rechercher la mixité sociale par des actions spécifiques permettant de toucher les publics actuellement peu présents

-Inviter à réfléchir aux projets éducatifs et les « remettre à plat » tous les trois à cinq ans pour s'assurer qu'ils répondent encore aux besoins spécifiques du public accueilli.

-Mener une réflexion (commune à d'autres mouvements catholiques de jeunesse) sur l'accueil d'enfants d'autres religions.

-Favoriser la mixité au sein des conseils d'administration des associations.

-Ouvrir les partenariats (notamment « la Mission vivre ensemble » qui vise à favoriser l'accès des institutions culturelles aux publics peu familiers)

-Accompagner les demandes de subventions en diffusant les informations sur les bailleurs de fonds et en proposant une aide à la constitution de dossiers de demandes.



# FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

## 2. **Orientation 2** **Former les animateurs au projet éducatif de la FACEL**

« La FACEL promeut ce projet éducatif auprès des associations<sup>3</sup> »

« [...] Aider les associations à former leur équipe d'animation et de direction :

- a. en assurant une formation de base des animateurs pour garantir un encadrement de qualité et leur permettre ainsi de progresser eux-mêmes dans leur engagement,
- b. en mettant en place une formation pédagogique régulière et spécifique des animateurs, [...] <sup>4</sup>»

La formation des animateurs est la clef de voute permettant la diffusion de notre projet éducatif.

### **1. Approfondir la formation BAFA**

La formation BAFA reste une priorité de la FACEL Yvelines, il est prévu de créer une session d'approfondissement et de viser une mixité sociale.

Les sessions seront dirigées par des formateurs sachant inscrire la formation dans le cadre du projet éducatif de la FACEL Yvelines. Pour cela, en lien avec l'organisme de formation, il faudra étoffer l'équipe des formateurs FACEL Yvelines.

### **2. Proposer une formation commune des animateurs**

Il sera créé des actions de formation commune d'animateurs en lien avec les associations fédérées dans un quadruple objectif :

- Diffuser le projet éducatif de la FACEL Yvelines
- Créer une adhésion à un mouvement dépassant les associations locales
- Valoriser le bénévolat
- Favoriser l'engagement des jeunes

Cette formation commune pourra prendre diverses formes : WE animateurs, réunion de retours suite à une session BAFA ...

---

<sup>3</sup> Projet éducatif de la FACEL Yvelines, p. 3

<sup>4</sup> Projet éducatif de la FACEL Yvelines, p. 3



# FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

## **3. Soutenir la formation des animateurs par les directeurs**

La formation des équipes d'animation est une des fonctions du directeur<sup>5</sup> définie par la loi. La FACEL cherchera donc à valoriser cette fonction en aidant à mettre en place des outils de suivi, des formations et en augmentant les compétences de formateurs des directeurs. En particulier, la FACEL s'assurera d'un bon niveau de formation des directeurs à son projet éducatif.

La FACEL Yvelines a organisé une formation management pour ses salariés fin 2016, dans cette lignée d'autres formations pourront être proposées : l'accompagnement des stagiaires, formation à l'écoute...

L'extranet de la FACEL Yvelines sera enrichi afin de proposer aux directeurs des ressources en ligne pour leurs animateurs.

## **4. Positionner la FACEL Yvelines comme acteur de formation**

Fin 2016, une formation civique et citoyenne à destination des services civiques des Yvelines a été organisée par la FACEL Yvelines sur demande et dans les locaux de la préfecture. La FACEL Yvelines souhaite continuer et augmenter le nombre de de type de propositions.

De la même façon, la FACEL Yvelines interviendra dans le cadre de la formation des animateurs et responsables d'aumônerie ou d'autres partenaires dans le but de diffuser son projet éducatif.

---

<sup>5</sup> Article 25 de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs : « La formation au BAFD a pour objectif de préparer le directeur à exercer les fonctions suivantes : [...] - coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ; [...]



# FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

## **3.** **Orientation 3** **Consolider la structure opérationnelle des associations**

Forte de son expérience de sept années, la FACEL propose un organigramme qui a deux objectifs :

### **1. Pérenniser les actions**

Les associations et projets ne peuvent tenir sur le seul charisme de ceux ou celles qui les ont mis en place ou développés. Il est donc nécessaire de mettre en place une structure organisationnelle assurant leur continuité, en particulier lors du départ de certains acteurs.

### **2. Permettre une pluralité de regards et une répartition des tâches**

La structure proposée vise à répartir les tâches afin de :

- permettre de poser des regards croisés et complémentaires sur les projets et plus largement sur le développement de l'association,
- éviter que tout repose sur les épaules d'un seul avec le risque d'une usure importante

La structure prévue suit l'organigramme en annexe. Elle est basée sur un trépied :

#### *a. Le Président de l'association*

Le président de l'association locale et plus largement le bureau de celle-ci est un élément clef des activités. Cette structure permet un regard différent sur les questions logistiques, budgétaires, de management de salariés...

Il sera proposé aux Présidents (et notamment aux nouveaux présidents) des outils permettant de prendre en charge leurs missions (un kit d'accueil d'un salarié : recrutement, gestion du temps de travail, mutuelle, organismes sociaux...) ainsi qu'une formation à la réglementation.

#### *b. Le prêtre accompagnateur*

Le prêtre accompagnateur est le curé de la paroisse ou le prêtre qu'il désigne si l'association se situe au niveau de la paroisse. Il a en charge l'accompagnement spirituel de l'équipe et situe le projet associatif dans le projet pastoral local.

Il est proposé des réunions de prêtres référents pour aborder notamment la question de leur rôle.



## FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

### *c. Le directeur*

Salarié ou bénévole, le directeur élabore et met en œuvre avec son équipe d'animation un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, il situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif, il coordonne et assure la formation de l'équipe d'animation, il dirige les personnels et assure la gestion de l'accueil et il développe les partenariats et la communication. (art. 25 de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)

Il est proposé aux salariés des temps d'échanges sur leurs pratiques, des temps de formation et un suivi de leur formation BAFD.

Pour les séminaristes, l'accompagnement de la formation BAFD sera pris en charge par la FACEL.

Une équipe d'accompagnateurs à la formation BAFD sera constituée.





# FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

## 4.

### Orientation 4

## Mettre en place la mobilité des salariés

Cette mobilité pourra se faire de façon ponctuelle ou dans le cadre d'un changement permanent de lieu de travail.

### 1. La mobilité ponctuelle

Ponctuellement, les directeurs ou animateurs salariés de la FACEL pourront être mis à disposition d'une autre association. Il peut s'agir :

- d'une période d'immersion pour un salarié nouvellement recruté et pour qui une période de découverte en début de mission serait bénéfique ou pour un salarié plus ancien mais pour qui ce besoin se ferait sentir.
- d'un stage pratique (BAFA ou BAFD) dans une structure différente afin de diversifier les stages.
- d'une mise à disposition ponctuelle pour permettre à des activités d'avoir lieu si les ressources humaines locales ne le permettent pas.

### 2. La mobilité professionnelle

La mobilité professionnelle a pour objectif de permettre aux salariés d'évoluer dans leur développement personnel en participant à un projet différent, dans un autre lieu, avec un autre public et d'autres acteurs.

Le détachement est signé en principe par un protocole d'accord pour une durée maximale de trois ans. Au-delà de cette durée, la question de renouveler ce protocole pour une durée d'un an sera posée chaque année et ce jusqu'à une durée cumulée maximale de cinq ans.

A l'issue, le salarié se verra détaché auprès d'une autre association.

Pour favoriser la mobilité et l'évolution professionnelles, une attention particulière sera apportée à la formation et à l'acquisition de nouvelles compétences.





# FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

## 5.

### Orientation 5 Mutualiser les ressources

*« La FACEL mutualise les ressources humaines et matérielles<sup>6</sup> »*

*« [...] proposant une fraternité entre les associations.<sup>7</sup> »*

Afin de favoriser ces mutualisations, il sera créé ou formalisé des espaces de rencontres ainsi que des outils de communications.

#### 1. Créer des lieux de rencontres

-Favoriser les mises à dispositions ponctuelles des ressources humaines (salariés, stagiaires BAFA, séminaristes). Dans le cadre des formations BAFA ou BAFD des salariés, au moins un stage devra être suivi dans une association autre que celle qui constitue le lieu de travail habituel.

-Instaurer une période d'immersion dans une autre association lors du recrutement d'un nouveau directeur.

-Proposer différents lieux de stage pratiques aux stagiaires BAFA accueillis et pour ce faire mettre en place un calendrier des propositions.

-Proposer des visites d'associations aux salariés, présidents, bénévoles...

-Développer les réunions de pères référents comme lieu d'échanges et de mutualisation.

-Proposer des formations communes avec les réseaux des membres associés.

-Participer à des rencontres avec la FACEL Paris pour permettre une mutualisation élargie.

#### 2. Communiquer

-Diffuser les informations par un mail mensuel (adhérents) ou hebdomadaires (salariés).

-Enrichir et faire vivre l'extranet pour permettre la circulation de l'information

---

<sup>6</sup> Projet éducatif de la FACEL Yvelines, p.3

<sup>7</sup> Projet éducatif de la FACEL Yvelines, p.2



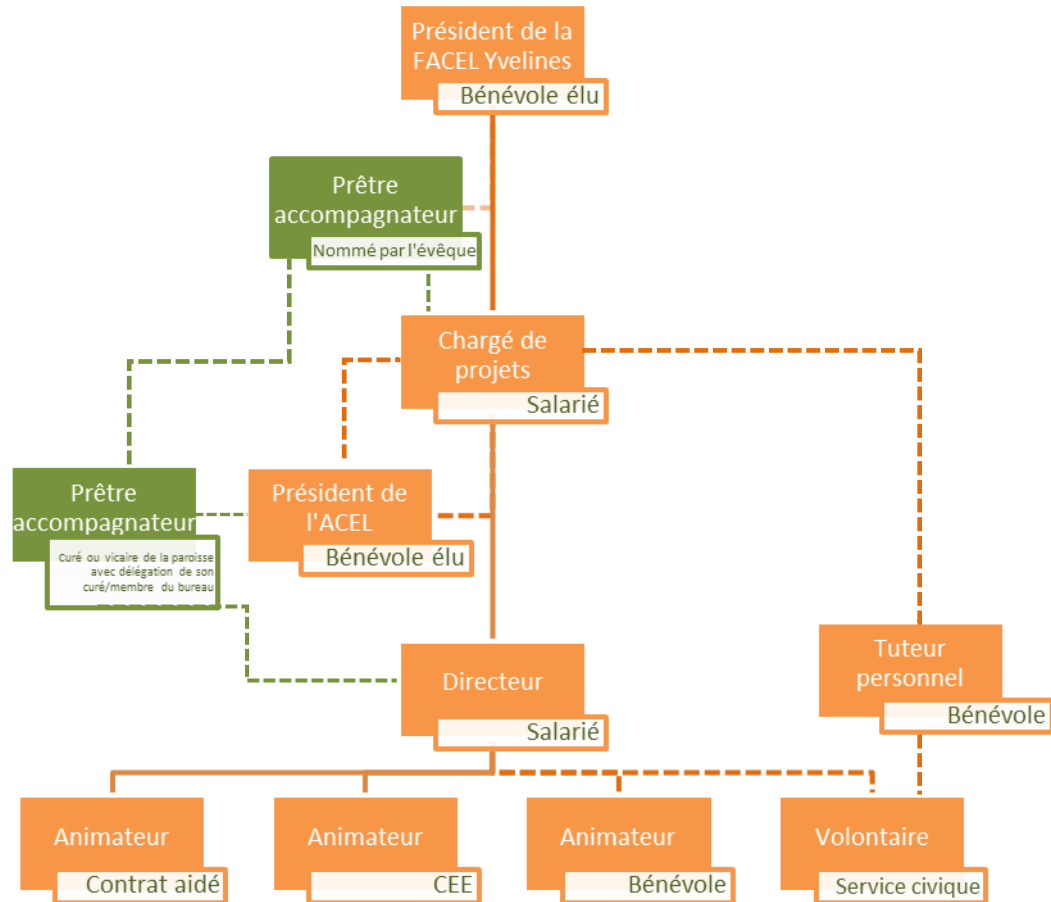
# FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

## ORGANIGRAMME FACEL Yvelines

Traits pleins : lien de subordination



Accompagnement pastoral





## FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

**Directeur salarié** : Distribution du livret du salarié / 4 rencontres par an des salariés FACEL / formation BAFD... / entretien pro fait par la FACEL / entretien annuel fait par FACEL + local (dans l'idéal par le Président) / gestion administrative par la FACEL

Le suivi des salariés nécessite un accueil préparé (un suivi conséquent durant la période d'essai donc un temps important), mise en place d'outils de suivi, et du temps ensuite auprès des directeurs, compter 2H par semaine à terme (un peu plus grand au démarrage) plus des évènements ponctuels : fixer et évaluer les objectifs, entretiens de recadrage éventuels...

**Tuteur** : Formé par la DDCS ou par la plateforme de la cef / distribution du livret du tuteur / tuteurs accompagnés par la FACEL

**Président ou membre du bureau de l'association** : Un document Créer et faire vivre une ACEL leur est destiné / tout au long de leur mission ils sont accompagnés par la FACEL et des propositions de formation (CRIB....) leur sont relayées.

**Volontaire** : Distribution du livret du volontaire FACEL + celui fait par l'agence du service civique / double tutorat (tuteur mission et perso) / Formation de début de mission effectuée localement, formation PSC1 effectuée par les pompiers, formation civique et citoyenne faite par la FACEL (ou cef), plusieurs rencontres des volontaires pendant la mission . Il n'y a pas de lien de subordination avec le directeur et il ne peut pas être animateur (cela est interdit par son statut)

**Animateur** : entretien pro et annuel fait par le directeur / gestion administrative par l'association (la FACEL accompagne les présidents ou trésoriers dans les démarches au début) / Proposition d'un WE tous les deux ans de formation-rencontre des animateurs FACEL ?

Les statuts particuliers des animateurs impliquent un suivi différent :

- **Animateur en contrat aidé** : le contrat aidé suppose de signer une convention avec le pôle emploi (ou la mission locale en fonction du profil du salarié), cette convention nous lie et comporte différents engagements dont une obligation de nommer un tuteur (attention un contrat aidé est souvent quelqu'un qui a été à l'écart du monde du travail pendant longtemps et cela nécessite un cadre très clair et bien établi préalablement à la mission, un accueil préparé avec une présence du tuteur très forte pendant ce temps (en doublon au moins la première semaine), puis un suivi conséquent : donc mise en place d'outils de suivi des horaires, ..., ceci nécessite un temps important allant de 2 à 6H par semaine) et des engagements de formation.
- **Animateur en CEE** : un animateur en CEE n'est présent que ponctuellement, il est donc une aide pour les vacances ou les mercredis mais ne peut être investi sur des tâches stables et de fond. Son suivi est plus « léger », mais il ne peut que faire partie d'une équipe plus stable.